

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Convocation du 11 janvier 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 17 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Florence RIUS et Chani PETIT. Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (Pouvoir donné à Elvine LEON), Aymeric GIRARDON (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Guy COLENT).

Absente : Nathalie DENIS

Arrivée de Thomas ALESSI à 20h48. Première participation de vote lors de la délibération n°2022/4.

2022-1/ Délibération autorisant le maire à signer un avenant à la convention périscolaire 2021-2022

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

Afin de pouvoir assurer le service périscolaire, malgré la pandémie et la difficulté à recruter au vu du nombre d'heures proposés aux animateurs, il a été demandé à la MJC Eveux Fleurieux de faire une proposition financière comprenant 3 animateurs pour la période méridienne.

Lors de sa séance du 18 octobre 2021, le conseil municipal avait validé la proposition de la MJC pour la période 2021-2022 pour un montant de 12383.47 € pour trois animateurs sur le temps méridien de septembre à octobre et deux animateurs pour la garderie du soir.

Pour un animateur supplémentaire sur le temps méridien de janvier à juillet, le coût additionnel est de 6130.11 €, soit un coût global pour l'année scolaire 2021-2022 de 18 513.58 €.

Le conseil municipal devra délibérer et autoriser le maire à signer un avenant à la convention périscolaire avec la MJC Eveux-Fleurieux.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition d'un 3^{ème} animateur sur le temps méridien jusqu'à la fin de l'année pour un montant supplémentaire de 6130.11 euros, soit un montant global de 18 513.58 euros pour l'année scolaire 2021-2022,
- d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention périscolaire avec la MJC Eveux Fleurieux.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATALLA